

**STAGE DE PRÉPARATION AU  
CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE  
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES  
ANNÉE 2022**

Durée: 4 heures-Coefficient: 7

**Travaux dirigés**

Date: 23/05/2022

Date de mise en ligne: 05/06/2022

**Sujet: A l'aide des seuls documents joints, vous rédigerez une note de synthèse sur la transformation des services publics et les actions engagées au sein de l'administration l'administration et à la Direction générale des finances publiques (DGFIP).**

**Dans une seconde courte note de deux pages au maximum, vous formulerez des propositions concrètes visant à accélérer le processus de la transformation des services publics à l'échelle locale, notamment dans les Directions régionales des finances publiques (DRFIP)**

**Proposition de corrigé partiel**

**NB:** Cette directive de correction partielle n'est pas corrigé officiel. Rédigé dans le cadre de la liberté pédagogique, ce sujet peut être traité différemment. Une diversité de plans est acceptable, sous réserve de leur conformité aux exigences méthodologiques.

Le corrigé intégral est réservé aux stagiaires et au public en situation de besoin de formation en note de synthèse.

Le service public fait l'objet de politiques publiques de son adaptation aux évolutions pour améliorer son accessibilité. Par Décret n ° 2017-11586 du 20 novembre 2017, l'État a créé un comité interministériel de la transformation publique et un délégué interministériel à la transformation publique pour améliorer le service public au regard des ses objectifs et orientations . Pour atteindre ses objectifs de simplification et obtenir l'implication des différents acteurs à l'échelle régionale dans cette politique, un comité interministériel régional de la transformation des services publics a été créé par décret n ° 2019- 769 du 24 juillet 2019 avec d'un dispositif financier.

Or la transformation numérique de l'État a modernisé l'accessibilité des usagers au service public par des nouveaux outils et que le cadre des ressources humaines poursuit sa trajectoire de souplesse pour changer la posture de l'administration. Dès lors, la question peut se poser de savoir comment de caractérise la transformation des services publics.

Si l'administration poursuit une transformation des services publics aux enjeux multiples en pilotage local (I), cette transformation est par des actions multiples à l'échelle locale (II).

## **I / Une transformation des services publics aux enjeux multiples en pilotage local**

La transformation des services publics est expliquée par une diversité d'enjeux (A) dont la réalisation est poursuivie sous le pilotage des comités interministériels (B).

### **A/ La transformation des services publics aux enjeux multiples**

La dynamique de **transformation** des services publics est expliqué par un objectif de rapprochement auprès des usagers. La transformation numérique de l'environnement dans lequel le service public est exercé nécessite une transformation de l'administration, de ses ressources humaines. Le logique de rapprochement implique l'administration à reconstruire un service public de proximité afin de donner aux usager la possibilité de joindre plus facilement l'administration. Outre le rapprochement, la simplification du service est un enjeu poursuivi par l'État en ouvrant le chantier de la **simplification** du langage de l'administration afin de limiter les risques d'erreurs et accompagnant le public en difficulté avec le numérique. En dehors de la la simplification, l poursuite des efforts en matière de transparence est aussi un enjeux de la transformation. Le service public tend au renforcement des exigences de transparence des résultats de la qualité du service afin de renforcer la confiance entre l'administration et les usagers. Dans la recherche de cette qualité l'administration modernise sa posture par la prévention des erreurs, le signalement des erreurs et l'accompagnement des agents dans la formation au droit à l'erreur. Pour atteindre les objectifs de la transformation, l'État s'est donné des moyens organisationnels depuis 2017 la création d'un comité interministériel de la transformation publique.

## **B / Le pilotage de la transformation du service public sous pilotage local**

La transformation des services publics a nécessité un cadre organisationnel de l'administration centrale piloté à l'échelle locale. Ce dernier s'est traduit par la création d'un comité interministériel de la transformation publique et du délégué interministériel de la transformation publique. Ce comité est chargé de définir la politique gouvernementale en matière de transformation publique et s'assure de son application. Comprendant le ministre chargé de la réforme de l'État, du ministre chargé du numérique et de l'ensemble des membres du gouvernement. Le comité interministériel est placé sous la présidence du premier ministre et comprend le ministre chargé de la réforme de l'État, le ministre chargé du numérique et les membres du gouvernement. Pour une répartition des tâches de l'État à l'échelle locale et obtenir une meilleure implication des territoires, un comité interministériel régional de la transformation des services publics a été créé par Décret 2019 n ° 769 du 21 juillet 2019. Ce dernier a la mission de procéder à la validation des projets qui affectent significativement la répartition des services de l'État sur le territoire. Il a également un rôle consultatif consistant à donner des avis sur les projets des opérateurs de l'État et en donne l'approbation, avec une implication du collège des chefs de service et du préfet de région à l'échelle départementale. Dans le cadre de cette organisation, la transformation des services publics s'accompagne d'une mobilisation d'actions opérationnelles diversifiées.